

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

Avis n°2024-10 du 10 octobre 2024 sur l'enveloppe relative à la prise en charge des formations des IPA aux urgences

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe IPA aux urgences 2024 d'un montant de 1 000 000 €.

Un premier bilan montre que 8 établissements (sur les 13 s'étant manifestés) ont déposé un dossier de candidature et que seuls 3 dossiers ont été retenus par la faculté.

Le coût réel pour 2024 s'élève donc potentiellement à 60 000 € (sous réserve que d'autres établissements se manifestent).

Une reprise des montants alloués par anticipation sera effectuée sur cet exercice.

A l'avenir, l'ARS n'effectuera plus de versement par anticipation pour ces formations.

Ces principes sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ